

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
**COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION**  
*des Pays de la Loire*

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA FORMATION  
AU BREVET FEDERAL D'ENCADREMENT EQUI-HANDI  
**A RETOURNER AVANT LE 20 NOVEMBRE 2017 AU CRE**

**Important :** Lire le règlement du BFFEH (site FFE espace enseignant : formation continue) avant de remplir le formulaire d'inscription

Le dossier de candidature doit être complet et accompagné du règlement et de la convention de formation et de ses annexes signées pour être valide

Nom : .....

Prénom : .....

Coordonnées téléphonique : ..... Mail : .....

Diplôme (BAP, CQP ASA, AQA, BEES 1, BPJEPS mention..., BEES 2...): .....

(NB : l'ATE n'est pas reconnu comme un diplôme d'enseignement et ne permet pas de se présenter à cette qualification)

N° de licence 2017 à jour : .....

Centre Equestre : .....

Adresse : .....

Statut (Employeur, employé, indépendant...) : .....

OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auquel vous cotisez : .....

**Je m'inscris aux modules qui se dérouleront au Lion d'Angers (cocher la case) :**

- Au module général les 4 et 5 décembre 2017
- Au module spécifique Equi-handi mental les 8 et 9 janvier 2018
- Au module spécifique Equi-handi moteur et sensoriel les 5 et 6 février 2017.
- A l'examen du BFFEH mention Equi-handi moteur et sensoriel (date à déterminer).
- A l'examen du BFFEH mention Equi-handi mental (date à déterminer).

Dans le cas où je m'inscris à l'examen, je m'engage à effectuer le stage pratique dans un centre agréé dans la mention présentée.

**Je demande une dispense de formation :**

Pour le module général car je possède :

- Module A CQH Handisport
- Diplôme fédéral activité pleine nature option « équitation » FFSA
- Niveau I Handi Cheval
- Attestation universitaire de rééducation par l'équitation (université de Bobigny).

Pour le module spécifique handi mental car je possède :

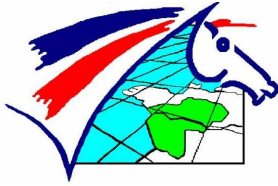
- Niveau II Handi Cheval.
- Attestation universitaire de rééducation par l'équitation (université de Bobigny).

Pour le module spécifique handi moteur et sensoriel car je possède :

- Module B CQH Handisport.
- Niveau II Handi Cheval

**Pièces à joindre au dossier :**

- Photocopie des diplômes (encadrement et justificatif de dispense)
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Chèque de 180 euros pour le 1<sup>er</sup> module de formation (plus 15 euros/repas du midi pour les enseignants extérieurs à la région Pays de la Loire)



FÉDÉRATION FRANCAISE D'ÉQUITATION  
**COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION**  
*des Pays de la Loire*

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Raison sociale de l'organisme de formation : Association.

Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de la région: 1160 du 9.02.01

Entre les soussignés:

- 1) Comité Régional d'Équitation des Pays de la Loire
- 2) L'entreprise : .....
- Représentée par : .....
- 3) Pour le stagiaire : .....

Est conclue la convention suivante en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

En exécution de la présente convention, l'organisme s'engage à organiser les actions de formation prévues à l'annexe ci-jointe, dans les conditions fixées par les articles suivants.

**ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION**

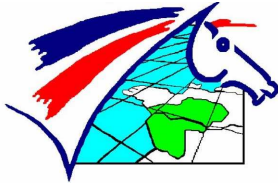
a) Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

b) Chaque action de formation est définie par une annexe jointe à la présente convention, qui indique son objet, son programme, sa durée, ses dates, les effectifs concernés, le lieu de déroulement du stage, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les modalités de contrôle des connaissances et, le cas échéant, la nature de la sanction de la formation dispensée, le montant net de la formation.

**ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

a) L'entreprise signataire, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais de formation définis en annexe. **Un chèque de caution de 180 euros correspondant au 1<sup>er</sup> module de formation sera joint au dossier d'inscription. En cas de désistement, le CRE se réserve le droit d'encaisser cette caution.**

b) L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
**COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION**  
*des Pays de la Loire*

**ARTICLE 4 : DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉDIT**

*En cas de difficultés de réalisation de la prestation ou pour se libérer unilatéralement des engagements, il est bon de préciser que les sommes versées au titre de dédommagement, réparation ou dédit, ne peuvent pas être imputées par l'employeur sur son obligation de participer au développement de la formation, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge auprès d'un OPCA.*

**ARTICLE 5 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

Conformément à l'article L6354-1 du Code du travail :

a) En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées à l'annexe, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de ladite action.

b) En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 2b) et à l'annexe ci-jointe, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 15 jours francs avant la date prévue de commencement d'une des actions mentionnées à la présente convention. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

**ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2017, pour s'achever au 31 décembre 2018. Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

**ARTICLE 7 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS**

Si une contestation ou un différent n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, au Lion d'Angers le .....

Pour l'entreprise  
*(nom et qualité du signataire)*

Pour l'organisme  
Pour l'organisme  
*(nom et qualité du signataire)*  
MICHAUD Patrick  
Président du CRE Pays de la Loire

**NB : Les annexes 1 et 2 doivent être jointe à la présente convention et paraphées.**

## **Annexe 1 à la convention de formation continue Formation 2017/2018 au BFEEH**

**Objet de la formation** : Formation au Brevet Fédéral Encadrement Equi-Handi (BFEEH)

**Dates et lieu** :

- Module général les 4 et 5 décembre 2017 au Lion d'Angers.
- Module spécifique Equi-handi mental les 8 et 9 janvier 2018 au Lion d'Angers
- Module spécifique Equi-handi moteur & sensoriel les 5 et 6 février 2018 au Lion d'Angers
- Stages pratiques (formation individualisée) dans une structure ou une manifestation agréée par la FFE (14H /mention), dates et lieu de stage à définir.
- Examen du BFEEH mention Equi-handi mental au Lion d'Angers (date à définir)
- Examen du BFEEH mention Equi-handi moteur et sensoriel au Lion d'Angers (date à définir).

**Durée** :

Formation individualisée de 14 H minimum et de 49 H maximum représentant 2 à 7 jours de formation au vu du dossier d'inscription et de 14H à 28 H de stage pratique.

**Effectifs** : 15 stagiaires maximum par session de formation.

**Moyens pédagogiques et techniques** :

**Intervenants** : Emmanuelle TIZON (expert fédéral). Frédéric HIBERTY (expert fédéral)

**Moyens** : Installations du Lion d'Angers avec salle de cours.

**Sanction de la formation** : La formation est sanctionnée par un examen (référentiel de certification et déroulement de l'examen consultable sur le site FFE : [www.ffe.com](http://www.ffe.com) ).

**Montant net** :

Formation : 90 euros par jour à payer comme suit et ne comprenant pas les frais liés au transport et à l'hébergement des stagiaires. (Seul les repas du midi des enseignants de la région Pays de la Loire seront pris en charge, pour les extérieurs un coût de 15 euros / repas sera facturé)

- 180 euros pour le module général
- 180 euros pour le module spécifique équihandi mental
- 180 euros pour le module spécifique équihandi moteur et sensoriel
- 90 euros pour l'examen

Le coût du stage pratique dépendra de la structure d'accueil choisie par le stagiaire.

## Annexe 2 : PROGRAMME PREVISIONNEL

Modules et dates	Thématiques abordées
<p>1<sup>er</sup> module général Equihandi 4 décembre 2017 9h à 17h 7H de formation</p>	<p style="text-align: center;">Accueil CTR et /ou élu CRE Présentation générale de la formation.</p> <p style="text-align: center;">La connaissance du handicap.</p> <p style="text-align: center;">Connaissance du contexte social lié à ces types de handicap.</p>
<p>1<sup>er</sup> module général Equihandi 5 décembre 2017 9h à 17h 7H de formation</p>	<p style="text-align: center;">Le handicap moteur, physique et sensoriel</p> <p style="text-align: center;">Connaissance du contexte social lié à ces types de handicap.</p> <p style="text-align: center;">Bilan</p>
<p>Equihandi-mental 1<sup>er</sup> jour 8 janvier 2018 9h à 17h 7H de formation</p>	<p style="text-align: center;">Accueil</p> <p style="text-align: center;">Monter un projet adapté en fonction des personnes qui accompagnent la personne en situation de handicap.</p>
<p>Equihandi-mental 2<sup>ème</sup> jour 9 janvier 2018 9h à 17h 7H de formation</p>	<p style="text-align: center;">Les moyens et la mise en œuvre pédagogique pour mener à bien le projet.</p> <p style="text-align: center;">Préparer son stage de mise en situation pédagogique.</p> <p style="text-align: center;">Bilan</p>
<p>Equihandi moteur, sensoriel 1<sup>er</sup> jour 5 février 2018 9h à 17h 7H de formation</p>	<p style="text-align: center;">Accueil</p> <p style="text-align: center;">Monter un projet adapté en fonction des personnes qui accompagnent la personne en situation de handicap.</p>
<p>Equihandi moteur, sensoriel 2<sup>ème</sup> jour 6 février 2018 9h à 17h 7H de formation</p>	<p style="text-align: center;">Les moyens et la mise en œuvre pédagogique pour mener à bien le projet.</p> <p style="text-align: center;">Préparer son stage de mise en situation pédagogique.</p> <p style="text-align: center;">Bilan</p>
<p style="text-align: center;">Examen Date à définir 9h à 17h</p> <p>Déroulement prévu sur 7H</p>	<p>Présentation des rapports</p>